REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE REVONNAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Délibération n° 20250424.5

Nombre de conseillers :	Nombre de conseillers votants :
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 9	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 3	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 1	
Absent : 1	

Le jeudi 24 avril 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 17/04/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC et Messieurs Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Mr Philippe BENMERGUI (pouvoir donné à Mme Florence BERGER), Mr Aurélien BEYEKLIAN (pouvoir donné à Mme Amandine DARBON) et Mme Hélène TESTARD (pouvoir donné à Mr Patrick ROCHE)

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle ROUTHIAU

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :
Accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le maire rappelle l'embauche en 2022, 2023 et 2024 de 2 saisonniers pour soutenir l'agent technique titulaire pendant la période estivale afin de l'aider dans le maintien, entre autres de la propreté sur certains sites d'intérêt pour la commune comme le cimetière, le monument aux morts, l'école et l'église. Ce renfort est nécessaire pendant la période de congés de l'agent communal. Pour ce faire, il a lieu de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet sur la base du smic proportionnellement au temps passé. La sélection des prétendants sera effectuée sur un critère essentiel : les jeunes habitant la commune seront privilégiés à défaut des extérieurs.

- 1er poste de contractuel pour les -18 ans à 18h/semaine pour une durée de 2 mois (du 1er juillet au 31 août 2025)
- 2ème poste de contractuel pour les +18 ans à 18h/semaine pour une durée de 2 mois (du 1er juillet au 31 août 2025)

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et décide de créer les deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

03 MAI 2025

MAIRIE DE REVONNAS 01250

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20250503-20250424-5-DE
Date de réception préfecture : 03/05/2025